



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 7 septembre 2021 à 19 h, à huis clos et par visioconférence, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures ci-après.

Les personnes ayant des questions ou désirant s'exprimer au sujet de l'un ou l'autre des dossiers suivants doivent adresser leurs commentaires par courriel à : urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca et ce, d'ici le **3 septembre 2021, à 12 h.**

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
<p>1. Adresse : 167, chemin Isaac-Grégoire Sud Lot : 5264698 Matricule : 9121-99-4689</p>	<p>Autoriser la construction d'une résidence principale, à plus de 15 mètres de la ligne des hautes eaux du ruisseau sans nom attenant au lac Chapleau, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 12.6.1, exige que tout nouveau bâtiment principal respecte une distance minimale de 20 mètres, calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.</p>
<p>2. Adresse : Chemin Cyprès Lot : 5263775 Matricule : 8516-29-2440</p>	<p>Autoriser la construction accessoire de type garage sans qu'un bâtiment principal soit érigé sur l'emplacement alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.2.9, exige qu'une résidence principale soit érigée sur le terrain pour toute construction accessoire ou bâtiment accessoire.</p> <p>Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 12 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103 à l'article 11.2.1; grille RT-08, spécifie une marge avant de 15 mètres.</p>

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 19 août 2021.

Robert Charette
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Robert Charette, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures à être entendues à la séance ordinaire du 7 septembre 2021, à 19 h, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 19 août 2021, entre 14 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à La Minerve, ce 19 août 2021.

Robert Charette
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint